

Certificat de formateur prévention des risques liés à l'activité physique pour les personnels des établissements du milieu sanitaire et social (PRAP 2S) + Consolider ses compétences de formateur PRAP (3 jours)

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

COMPETENCES PREVENTION
LESQUELEN Gaëlle
06.87.96.35.28
gaelle.lesquelen@competences-
prevention.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Le candidat doit être titulaire du prérequis suivant : Obtenir le certificat des "bases en prévention des risques professionnels". Il s'agit d'une autoformation gratuite en e-learning, accessible depuis le lien suivant : <https://www.eformation-inrs.fr/formation/8> Il s'agit d'un travail de lecture et de réponses à des quizz sur la prévention des risques en général, et ce afin que chacun puisse être sur le même niveau de connaissances en début de formation.

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Devenir formateur PRAP 2S pour accompagner l'établissement dans sa démarche de prévention et former les salariés à devenir des acteurs de la prévention. La formation de Formateur PRAP 2S se destine aux personnels de structures du sanitaire et social, aux formateurs d'organismes ou aux formateurs indépendants souhaitant assurer des formations en prévention des risques liés à l'activité physique et accompagner les structures dans la mise en œuvre et l'animation de leur démarche de prévention. A la suite de cette formation, 3 jours de formation : CONSOLIDER SES COMPETENCES pour être capable de concevoir et d'animer une session de formation dynamique, pertinente et suscitant l'adhésion du groupe d'apprenants. A l'issue de la formation, les stagiaires auront les compétences techniques et pédagogiques nécessaires pour assurer des prestations de qualité certifiantes auprès de l'INRS

Contenu et modalités d'organisation

Partie 1 : Réalisation et présentation d'un pré-projet de formation action à la prévention des risques : Accompagner l'établissement dans l'évaluation et l'expression de ses besoins de formation-action PRAP; Identifier des différents enjeux de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise; Situer l'importance des risques liés à l'activité physique de l'établissement; Définir, en fonction d'un diagnostic, les différents niveaux d'enjeux et les objectifs à atteindre; Élaborer un projet de formation action PRAP en tenant compte de la spécificité de l'entreprise; Appréhender la méthodologie de projet et ses étapes; Elaborer et formaliser un projet de formation et identifier les ressources et contraintes; Proposer des critères d'évaluation, de réussite et de résultat; Formaliser et présenter un projet de formation action PRAP; Mobiliser les différents acteurs et assurer la promotion de la PRAP; Situer et mobiliser les différents acteurs en interne; Animer une réunion d'information
Partie 2 : Analyser une situation de travail dans le but de proposer des pistes d'amélioration : Analyser les risques liés à l'activité physique d'une situation de travail dans le but de proposer des pistes d'amélioration; Observer et décrire une situation de travail avec une méthode adaptée; Caractériser une situation de travail dangereuse; Déterminer d'éventuelles pistes d'amélioration permettant de supprimer ou de réduire les risques identifiés; Déterminer les besoins à satisfaire et des pistes d'améliorations; Restituer une analyse de situation de travail en prenant en compte les informations et les propositions qui émanent des salariés de l'établissement; Construire un plan d'action d'amélioration des conditions de travail en rapport avec le projet de prévention de l'établissement; Hiérarchiser et planifier des actions d'amélioration en y associant les ressources et les moyens; Déterminer des critères de résultat et utiliser des outils d'évaluation des actions menées
Partie 3 : Former des salariés à la PRAP : Concevoir et organiser une formation action PRAP; Construire une réponse pédagogique adaptée tenant compte des conditions d'apprentissage de l'adulte en formation et de son contexte professionnel; Prévoir

...

Parcours de formation personnalisable ? Oui
Commentaires sur la parcours personnalisable
module de 5 jours (2+3) (14 heures + 21 heures)

Type de parcours Non renseigné
Formation répartie sur 4 modules : 3 modules de 4 jours (28 heures) et 1

Validation(s) Visée(s)

Certificat de formateur prévention des risques liés à l'activité physique pour les personnels des établissements du milieu sanitaire et social (PRAP 2S) - Sans niveau spécifique

Et après ?

Suite de parcours

PASSERELLE FORMATEUR PRAP BUREAUTIQUE PERFECTIONNEMENT FORMATEUR PRAP AU SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00218132	du 12/04/2021 au 09/07/2021	Bergerac (24)	COMPETENCES PREVENTION		Non éligible	
00218133	du 11/10/2021 au 07/01/2022	Bergerac (24)	COMPETENCES PREVENTION		Non éligible	
00248729	du 24/01/2022 au 29/04/2022	Bergerac (24)	COMPETENCES PREVENTION		Non éligible	

00248730	du 28/03/2022 au 01/07/2022	Bergerac (24)	COMPETENCES PREVENTION	Non éligible	
00248731	du 19/09/2022 au 16/12/2022	Bergerac (24)	COMPETENCES PREVENTION	Non éligible	
00331279	du 06/03/2023 au 09/06/2023	Bergerac (24)	COMPETENCES PREVENTION	Non éligible	
00331280	du 09/10/2023 au 12/01/2024	BERGERAC (24)	COMPETENCES PREVENTION	Non éligible	
00427454	du 04/03/2024 au 28/06/2024	Bergerac (24)	COMPETENCES PREVENTION	Non éligible	
00427473	du 01/10/2024 au 10/01/2025	Bergerac (24)	COMPETENCES PREVENTION	Non éligible	
00609185	du 23/03/2026 au 25/06/2026	Bergerac (24)	COMPETENCES PREVENTION	Non éligible	
00609186	du 14/09/2026 au 17/12/2026	Bergerac (24)	COMPETENCES PREVENTION	Non éligible	